

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 mai 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

Sont absents :

M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Adoption du règlement numéro 314 établissant un fonds de roulement
- 1.2. Confirmation pour le projet d'annexion avec St-Jacques-le-Mineur
- 1.3. Appui pour le parc Safari
- 1.4. Acquisition d'un système d'éclairage au Centre communautaire

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois d'avril 2019
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Adjudication de l'appel d'offres AO-2019-0002
- 2.4. Appel d'offres pour des travaux sur le rang Contant
- 2.5. Appel d'offres pour des travaux sur la montée Pinsonneault
- 2.6. Acquisition d'une benne basculante pour un camion de voirie
- 2.7. Aménagement au parc des loisirs – contrat d'excavation
- 2.8. Autorisation pour les travaux de M. Sébastien Tétreault
- 2.9. Autorisation pour les travaux de M. Marc-André Poupart
- 2.10. Avis de motion pour le code d'éthique des élus municipaux
- 2.11. Dépôt d'un projet au PRIMADA (aménagement du parc)

3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions d'avril 2019
- 3.2. Nominations pour l'organisation municipale de sécurité publique
- 3.3. Installation d'une génératrice

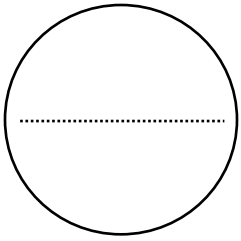
4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Ajustement de contrats pour le bureau
- 4.2. Embauches pour le camp de jour

5. VARIA

- 5.1. Rapport du Maire et activités du conseil municipal

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-05-084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2019-05-085

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-086

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 13 mai 2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 13 mai 2019 au montant de **95 878,16 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-087

RÈGLEMENT N° 314 INSTITUANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ne possède pas de fonds de roulement ;

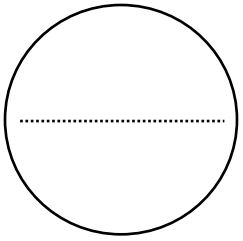
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire se prévaloir de l'article 1094 du Code municipal du Québec autorisant à constituer un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire se prévaloir des dispositions énumérées à cet article de la Loi en ce qui concerne ledit fonds ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington veut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) ;

ATTENDU QUE ledit fonds est constitué à même le surplus non affecté de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2019 par Sonia Dumais, conseillère ;



CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soit adopté le *Règlement n° 314 relatif à la création d'un fonds de roulement* tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-088

PROJET D'ANNEXION DU SECTEUR DU RANG DU CÔTEAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – CONFIRMATION

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à propos de l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a entrepris les procédures prescrites par la *loi sur l'organisation territoriale municipale* en vue d'étendre les limites sur son territoire d'une partie du territoire contigu d'une autre municipalité locale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté en ce sens un règlement et que la résolution 2018-06-162 vient approuver ledit règlement ;

CONSIDÉRANT les plans et le rapport en date du 19 avril 2011 par Monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes 1863 ;

CONSIDÉRANT une première confirmation d'intention de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (rés : 2018-09-159) et la nécessité d'apporter de nouvelles précisions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

De confirmer le consentement de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à annexer le territoire contigu entre les deux municipalités qui s'étend sur une partie des anciens lots 30, 31 et 32 du cadastre de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, soit le lot actuel numéro 5 158 884, tel que décrit dans le rapport de Monsieur Denis Moreau, et dont ledit territoire couvre une superficie de 6 579,9 m².

ADOPTÉE

rés : 2019-05-089

APPUI AU PARC SAFARI DEVANT LA CPTAQ – DOSSIER N° 41776 ET N° 417767

CONSIDÉRANT le projet du Parc Safari qui vise à permettre un autre usage que celui agricole pour des terres non utilisées actuellement ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif d'utiliser ces surfaces délaissées pour y installer de nouvelles activités touristiques ;

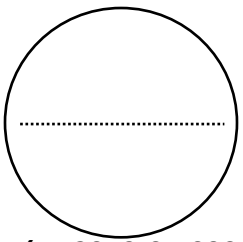
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington comprend que ledit projet sera bénéfique tant à une échelle locale que régionale sans pour autant nuire à l'agriculture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'appuyer le projet du Parc Safari dans sa démarche devant la CPTAQ puisque la demande adressée aux Commissaires ne nuira pas au développement de l'agriculture, mais au contraire contribuera à sa valorisation.

ADOPTÉE



rés : 2019-05-090

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LOUIS-LAMOUREUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite améliorer l'éclairage au sein de son centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite également procéder à des économies d'énergie et agir en faveur de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé deux (2) soumissions pour l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Tétreault Électrique inc.* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Tétreault Électrique inc.* pour l'installation d'un système d'éclairage au Centre communautaire, en incluant la main d'œuvre, pour un montant de 5 989,74 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Daniel Laplante, conseiller, relativement l'amendement du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il est ainsi précisé que sera rajouté à l'actuel code d'éthique un article relatif aux activités de financement politique. À savoir, qu'il soit interdit d'annoncer lors d'une activité de financement politique, la réalisation d'un projet ou de la conclusion d'un contrat ou bien encore l'octroi d'une subvention, sauf si la décision finale d'espèce a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

rés : 2019-05-91

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE le programme dit « PRIMADA » du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et du Secrétariat aux aînés a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, réfection ou agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés ;

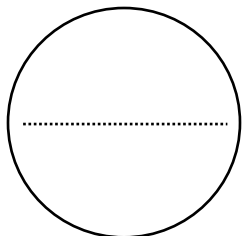
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux sur ses infrastructures récréatives et de loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- Que le Conseil autorise le dépôt de la présente demande d'aide financière ;
- Que la Municipalité a bien pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme qui sont associés au projet, dans l'éventualité où elle obtient une aide financière, y compris tout dépassement des coûts ;
- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter un projet au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

ADOPTÉE



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AVRIL 2019

Durant le mois d'avril 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Piscine
1	Agrandissement
1	Bâtiment accessoire

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Fauchage d'arbres non sécuritaire sur les bordures de route à l'aide de notre faucheuse forestière ;
- Installation de la rampe de sécurité devant le CMR ;
- Préparation des bacs pour le jardin collectif ;
- Aménagement paysager au parc des loisirs, hôtel de ville ;
- Nettoyage des fossés ;
- Réparations diverses sur le réseau routier.

rés : 2019-05-092

APPEL D'OFFRES AO-2019-0002 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur engagé par la municipalité (réf : 2018-12-212) ;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité d'annuler l'appel d'offres AO-2019-0001 (réf : 2019-04-078) ;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de procéder à un nouvel appel d'offres sur la base de modalités renouvelées (réf : 2019-04-079) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public AO-2019-0002 publié sur la plateforme publique SEAO ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions le 7 mai 2019 en incluant le tracteur usagé mit en échange par la municipalité dans l'appel d'offres :

Soumissionnaires	Montant + taxes	Rang final
Équipement Guillet	110 495,00 \$	1
Claude Joyal	113 851,00 \$	2
Machinerie CH	115 200,00 \$	3
Équipement Colpron	115 806,00 \$	4
Agritex	95 015,00 \$	Non Conforme

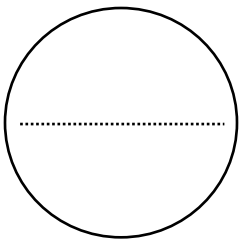
CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse relativement à la conformité des soumissions :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'adjuger le contrat pour l'acquisition d'un tracteur neuf et en y incluant tel que décrit dans l'appel d'offres d'espèce le tracteur usagé de la municipalité pour un montant de 110 495,00 \$ incluant les taxes applicables à *Équipement Guillet*.

ADOPTÉE



rés : 2019-05-093

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE RANG CONTANT

CONSIDÉRANT le constat qu'apparaissent des dégradations majeures à différents endroits de la municipalité, dont particulièrement sur le secteur du rang Contant ;

CONSIDÉRANT QUE ces dégradations sont susceptibles de causer des problèmes de sécurité sur cet axe de circulation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfacement sur le rang Contant.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-094

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA MONTÉE PINSONNEAULT

CONSIDÉRANT le constat qu'apparaissent des dégradations majeures à différents endroits de la municipalité, dont particulièrement sur le secteur de la montée Pinsonneault ;

CONSIDÉRANT QUE ces dégradations sont susceptibles de causer des problèmes de sécurité sur cet axe de circulation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfacement sur la montée Pinsonneault.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-095

ACQUISITION D'UNE BENNE BASCULANTE POUR LE CAMION DE VOIRIE

CONSIDÉRANT la nécessité de changer la benne du camion des travaux publics de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Les Équipements Champagne* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Les Équipements Champagne* pour l'acquisition et l'installation d'une benne basculante pour châssis-cabine de 84 pouces pour un montant de 11 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-096

AMÉNAGEMENT AU PARC DES LOISIRS – CONTRAT D'EXCAVATION

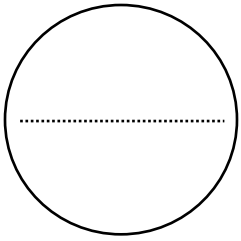
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager son parc des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié au moins trois phases d'aménagements dudit parc afin d'améliorer les services récréatifs accessibles au plus grand nombre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prioriser l'aménagement de sentiers pédestres ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs offres de services pour l'excavation et le remplissage de roche dudit sentier ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Infra Plus* ;



IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'accepter l'offre d'*Infra Plus* pour les travaux d'excavation pour un montant de 8 000 \$ pour l'excavation, le transport des déblais, la compaction de la membrane et de la pierre à 95 % ;
- De financer les travaux par la vente du camion usagé des travaux publics de la municipalité dont la valeur estimée est de 8 000 \$.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-097

AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE CLÔTURES – M. SÉBASTIEN TÉTREULT

CONSIDÉRANT la demande de M. Sébastien Tétreault concernant le lot numéro 5 160 022 situé au 290 rue Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale et ne nécessite pas de dérogation en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas préjudice à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Tétreault s'engage à s'acquitter de la totalité des frais associés à cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accepter la demande de M. Sébastien Tétreault pour qu'il remonte la clôture sur ledit terrain et que celle-ci puisse empiéter sur une distance d'environ 1,5 mètre sur le lot 5 160 021 dont la Municipalité est propriétaire.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-098

AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ACCÈS DE ROUTE – M. MARC-ANDRÉ POUPART

CONSIDÉRANT la demande de M. Marc-André Poupart concernant le lot numéro 5 159 823 situé au 200 rue Saint-Patrice ;

CONCERNANT l'autorisation donnée par le Ministère des Transports au citoyen avec le permis 8613-2019-001 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ne portent pas préjudice à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Poupart s'engage à s'acquitter de la totalité des frais associés aux travaux et que ceux-ci respectent à la fois les *règles de l'art* et les normes de construction du MTQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

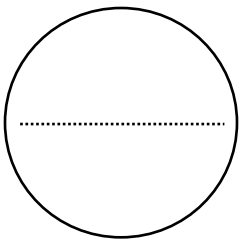
D'accepter la demande de M. Marc-André Poupart pour qu'il construise une entrée de type charretière, sur la base des plans transmis conjointement au Ministère des Transports et à la Municipalité, devant son terrain situé au 200 rue Saint-Patrice.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AVRIL 2019

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois d'avril 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Entraide	5
Intervention premier répondant	9
Inspection	3
Formation	1
Entretien	9
Travaux caserne	11
Prévention	1
Alarme	2
Autre et bénévolat	1



rés : 2019-05-099

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

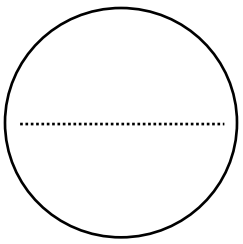
ET : Résolu unanimement

- Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;
- Que les personnes suivantes soient désignées comme membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	PRÉNOM, NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Clément Costanza
Coordonnateur municipal de la sécurité civile (Substitut)	Jacques Tremblay
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Clément Costanza
Responsable de la mission <i>Administration</i> (Substitut)	Frédéric Barbeau
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Sonia Dumais
Responsable de la mission <i>Communication</i> (Substitut)	Louise Lussier
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Mauro Lando
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> (Substitut)	Jonathan Beauvais
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes sinistrées</i>	Mauro Lando
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes sinistrées</i> (Substitut)	Jonathan Beauvais
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Daniel Laplante
Responsable de la mission <i>Services techniques</i> (Substitut)	Jonathan Beauvais
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Sylvain Boucher
Responsable de la mission <i>Transport</i> (Substitut)	Pierre Boisvert

- Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE



rés : 2019-05-100

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE LA GÉNÉRATRICE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est présentement en cours d'élaboration de son plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile se doit de parer à une interruption de l'alimentation électrique susceptible de compromettre la fonctionnalité du centre de coordination ;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'installation d'une génératrice au bureau municipal par *Les Entreprises Tétreault Électrique inc.* ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la municipalité au programme de subvention du 9.1.1 volet 2 qui a pour objectif d'aider les municipalités à acquérir notamment tout équipement utile pour se prévaloir de sinistres majeurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Les Entreprises Tétreault Électrique inc.* pour l'installation d'une génératrice 75kva pour un montant de 10 227,02 \$ plus les taxes applicables en incluant la main d'œuvre.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-101

AMENDEMENT N° A-2019-1-JT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Jacques Tremblay, n° A-2019-1-JT ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-102

AMENDEMENT N° A-2019-1-CC AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. COSTANZA

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Clément Costanza, n° A-2019-1-CC ;
- D'autoriser M. Yves Boyer, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-103

EMBAUCHE DE MME JULIANE PERRAS POUR LE CAMP DE JOUR 2019

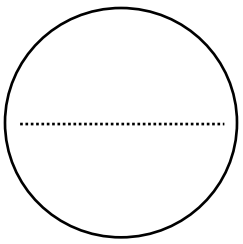
CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste d'animateur au camp de jour de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Juliane Perras à titre d'animatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au



rés : 2019-05-104

nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;

- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE MME ALICIA TREMBLAY POUR LE CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste d'animateur au camp de jour de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Alicia Tremblay à titre d'animatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-105

EMBAUCHE DE MME MEAGAN SMITH POUR LE CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste d'animateur au camp de jour de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Meagan Smith à titre d'animatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE

rés : 2019-05-106

EMBAUCHE DE MME MAYA CADIEUX POUR LE CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste d'animateur au camp de jour de la municipalité ;

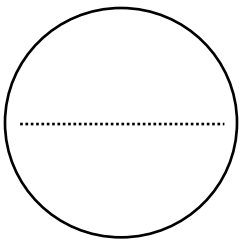
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Maya Cadieux à titre d'animatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE



rés : 2019-05-107

EMBAUCHE DE MME AMÉLIE BEAUREGARD POUR LE CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste d'animateur au camp de jour de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Amélie Beauregard à titre d'animatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans la salle.

VARIA

rés : 2019-05-108

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 33

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019.